

Second Œuvre BL/BS/SO
Industrie des produits en béton
Industrie de la carrosserie
Aménagement d'intérieur et plafonds
Branche de l'installation électrique
Enveloppe des édifices
Branche des techniques du bâtiment
Montage d'échafaudages
Plâtrerie, ville de Zurich
Branche de la construction en bois
Secteur de l'isolation
Industrie de la plâtrerie-peinture
Secteur marbre et granit
Artisanat du métal
Branche du carrelage

A toutes les agences de placement assujetties à la CCT Location de services

Zurich, décembre 2019

Dépôt des décomptes des cotisations de retraite anticipée (MPR / RA / CCRA)

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous souhaitons vous rappeler que les déclarations relatives aux **cotisations du 2^{ème} semestre 2019 pour la retraite anticipée** dans les branches suivantes doivent nous être remises avant le **31 janvier 2020**.

- MPR Enveloppe des édifices

(Tarifs : Contribution de l'employé : 0.50 % de la masse salariale soumise à la SUVA / Contribution de l'employeur : 0.85 % de la masse salariale soumise à la SUVA)

- RA Montage d'échafaudages

(Tarifs : Contribution de l'employé : 1 % de la masse salariale soumise à la AVS / Contribution de l'employeur : 4 % de la masse salariale soumise à la AVS)

- MPR Industrie de la plâtrerie-peinture

(Tarifs : Contribution de l'employé : 0.85 % de la masse salariale soumise à la SUVA / Contribution de l'employeur : 0.85 % de la masse salariale soumise à la SUVA)

- CCRA Marbre et granit

(Tarifs dès 01.08.2018 : Contribution de l'employé : 1,4 % de la masse salariale soumise à la SUVA / Contribution de l'employeur : 1,2 % de la masse salariale soumise à la SUVA)

Nous attendons le versement des montants déclarés d'ici au **28 février 2020**

Les formulaires de décompte se trouvent sur notre site www.inkassopool.ch. Dans le cas où vous souhaiteriez établir les décomptes avec vos propres formulaires, il faudrait impérativement veiller à ce que toutes les informations requises y figurent (nom, numéro d'assurance sociale, date de naissance, arrivée dans l'entreprise/départ, nombre d'heures, salaire global). Les déclarations incomplètes ne peuvent être acceptées.

Si vous n'avez **pas loué de personnel** durant le **deuxième semestre 2019 dans les quatre branches concernées**, nous vous prions de **nous le confirmer par écrit**.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

InkassoPool
Belen Loureiro